



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Réaliser une piste permettant le décollage et atterrissage d'aéronefs

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- déboisement des arbres (ou défrichage des arbres si le "déboisement" n'est pas retenu)
- broyage de surface de tous les végétaux restants
- travail superficiel du sol afin d'obtenir une surface plane sans obstacles
- en-herbage de la superficie totale du projet
- pas de construction, tout au plus des accessoires de balisage et manche à air nécessaires à la

sécurité des pilotes

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

entretien régulier de la surface afin de garantir une sécurité maximale de l'aire d'évolution

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Arrêté Préfectoral en date du 18 avril 2019 autorisant la création et l'utilisation d'un aérodrome à usage privé au lieu dit "LAMBO"

Commune de Belin Béliet.

- autorisation de défrichement si "déboisement" non retenu

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
700x60 mètres	environ 4.2 hectares
- Pj "copieSousPref" en annexe	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit LAMBO

73 route de Cès
33830 BELIN BELIET

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 7' 2' 72" 42 Lat. 44° 5' 2' 50" 29

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00° 7' 3' 12" 88 Lat. 44° 5' 2' 35" 47

Point d'arrivée :

Long. 00° 7' 2' 29" 72 Lat. 44° 5' 2' 66" 00

Communes traversées :

Belin Béliet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	superficie impactée par le projet constituée uniquement de forêt de pins maritimes. Sur la moitié (partie Est) un peuplement de pins de 25/30ans. Sur l'autre moitié (partie Ouest) peuplement de pins de 14ans. La totalité de ces surfaces présente les caractéristiques de lande sèche et mésophyle. Voir plan avec photos en annexe. Aucune incidence sur la flore et la faune existante, au contraire, la présence d'une prairie en milieu forestier ne peut qu'être bénéfique pour la faune ainsi que la flore (insectes...). D'autre part cette coupure forestière est particulièrement intéressante pour la DFCI et le SDIS
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	- La présence de cette coupure forestière est particulièrement intéressante pour la lutte contre les feux de forêt, les sapeurs pompiers auront, en cas de besoin, la possibilité de positionner leurs véhicules de lutte, ainsi que leur véhicules de commandement et l'hélicoptère de reconnaissance. cela constitue pour eux un coupe feu providentiel. - D'autre part, cette piste sera géoréférencée par les vélivols (planeurs) car cela constitue pour eux une mise en sécurité majeure des vols dans cette région très forestière
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	activité aléatoire et faible de mouvement d'aéronefs de par son caractère privé (et des conditions météo...).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	pas de nuisances sonores fortes ou régulières

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

au regard du questionnaire, pas de contexte de pollution, de nuisances significatives, de modification environnementale majeure.

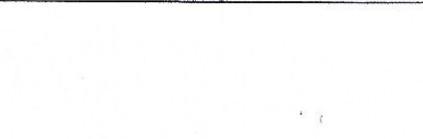
Je ne pense pas qu'il soit nécessaire qu'une évaluation environnementale soit envisagée

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet


Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Belin Béliet

le, 24 juin 2019

Signature

Stalk

Caractéristiques techniques de la piste :

- Commune **Belin Béliet** lieu-dit **Lambo**
- Coordonnées UTM-WGS x = 680558
 Y = 4932704
- Altitude 63m
- Azimut 243/63
- Longueur 600 ml utiles (750 m dégagés)
- Largeur 30 ml utiles (60 m dégagés)
- Carte OACI TMA Aquitaine C
 zone R 204 T2/3 altitude 5000/3000

Sécurité :

La piste se situe sur une propriété privée.

Les extrémités de la piste sont toutes les deux proches d'un chemin rural et seront protégées par une clôture d'1.5m de haut informant et interdisant l'accès au public.

En cas d'incendie de forêt, l'accès aux véhicules des pompiers est direct en détruisant la clôture. La configuration géographique des lieux (pare feu) contribue à faciliter les techniques de lutte des sapeurs-pompiers et peut servir de DZ pour l'hélicoptère du Commandement.

L'axe de la piste permet d'éviter le survol à basse altitude (décollage/atterrissage) des habitations du quartier de Cès tout proche.

En finale 243°, la présence d'une ligne HT (300 m du seuil de piste) parallèle à la route départementale D111 ne pose pas de problème particulier, elle est suffisamment éloignée.

En finale 63°, aucun obstacle majeur, la forêt couvre la totalité de l'environnement.

Pour l'activité planeurs, située en plein massif forestier, cette piste est une aubaine pour une éventuelle « vache » en toute sécurité.

Impact environnemental :

Pas en zone Natura 2000.

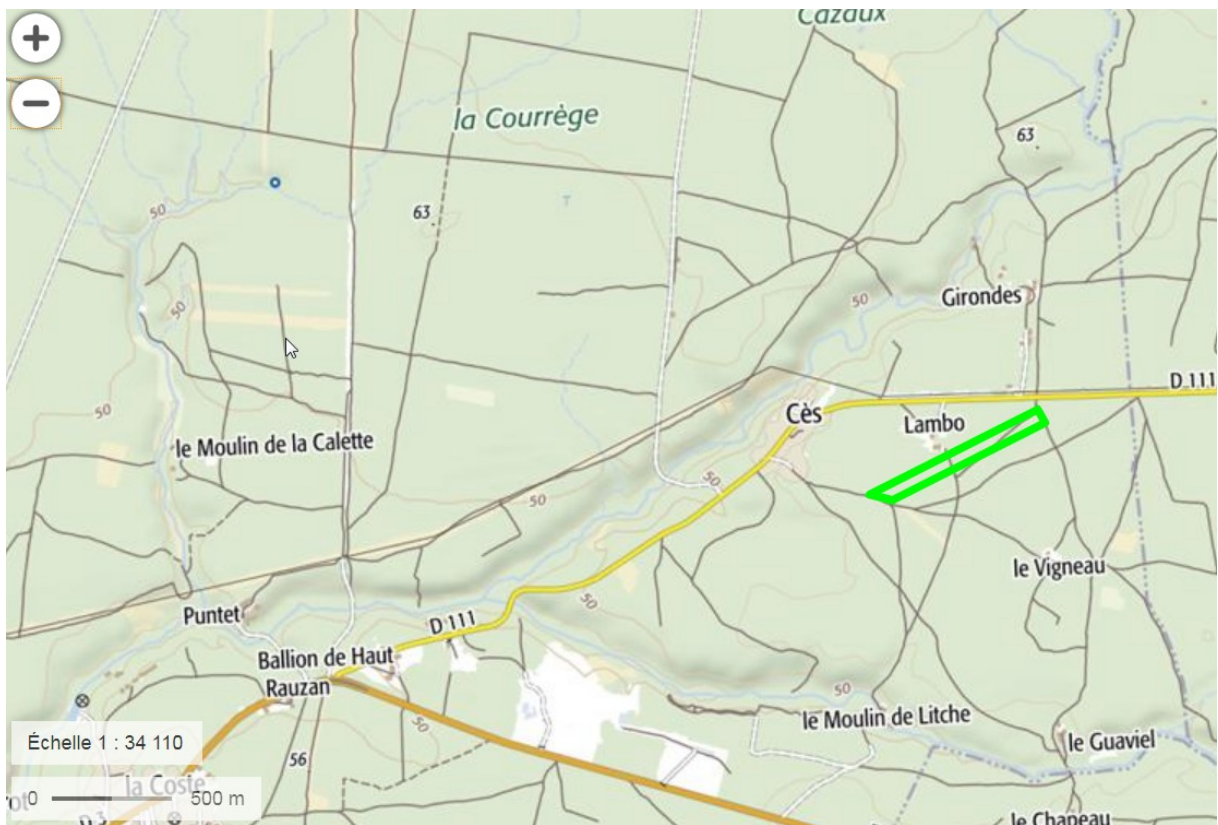
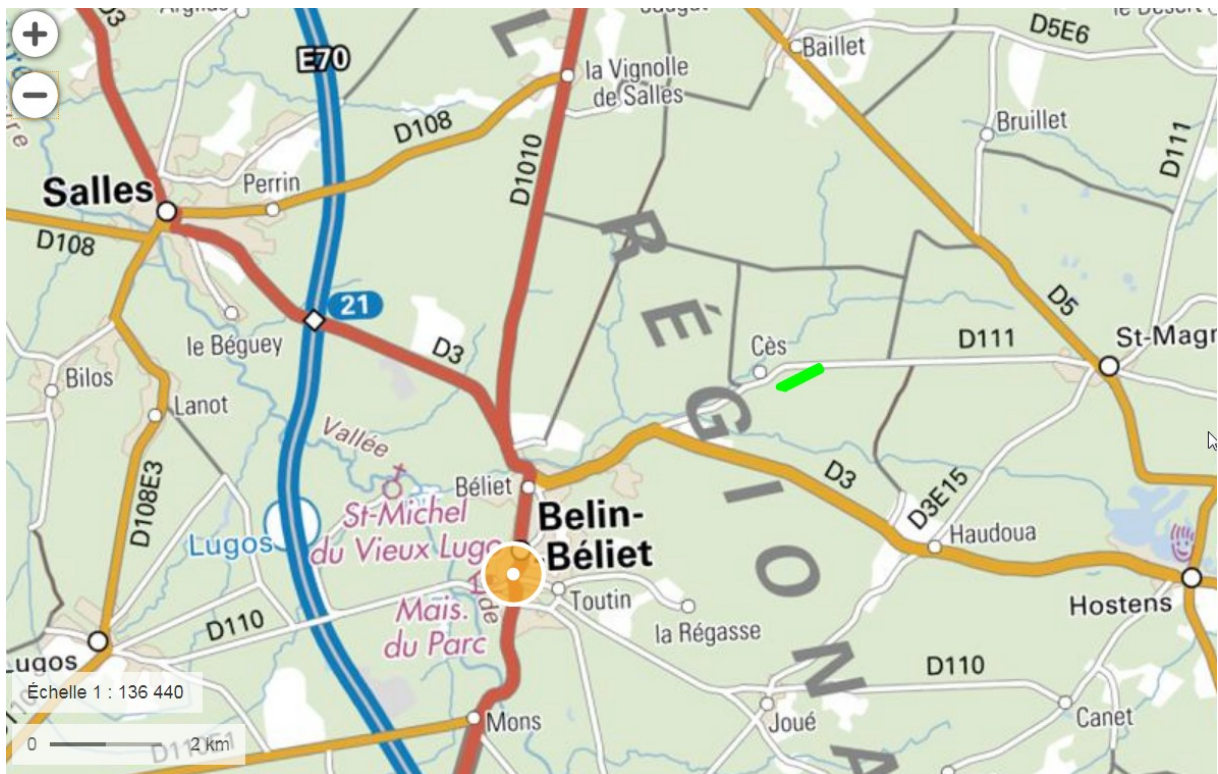
Pas de nuisance visuelle et olfactive.

Les nuisances sonores seront très faibles du fait de l'activité privée et irrégulière.

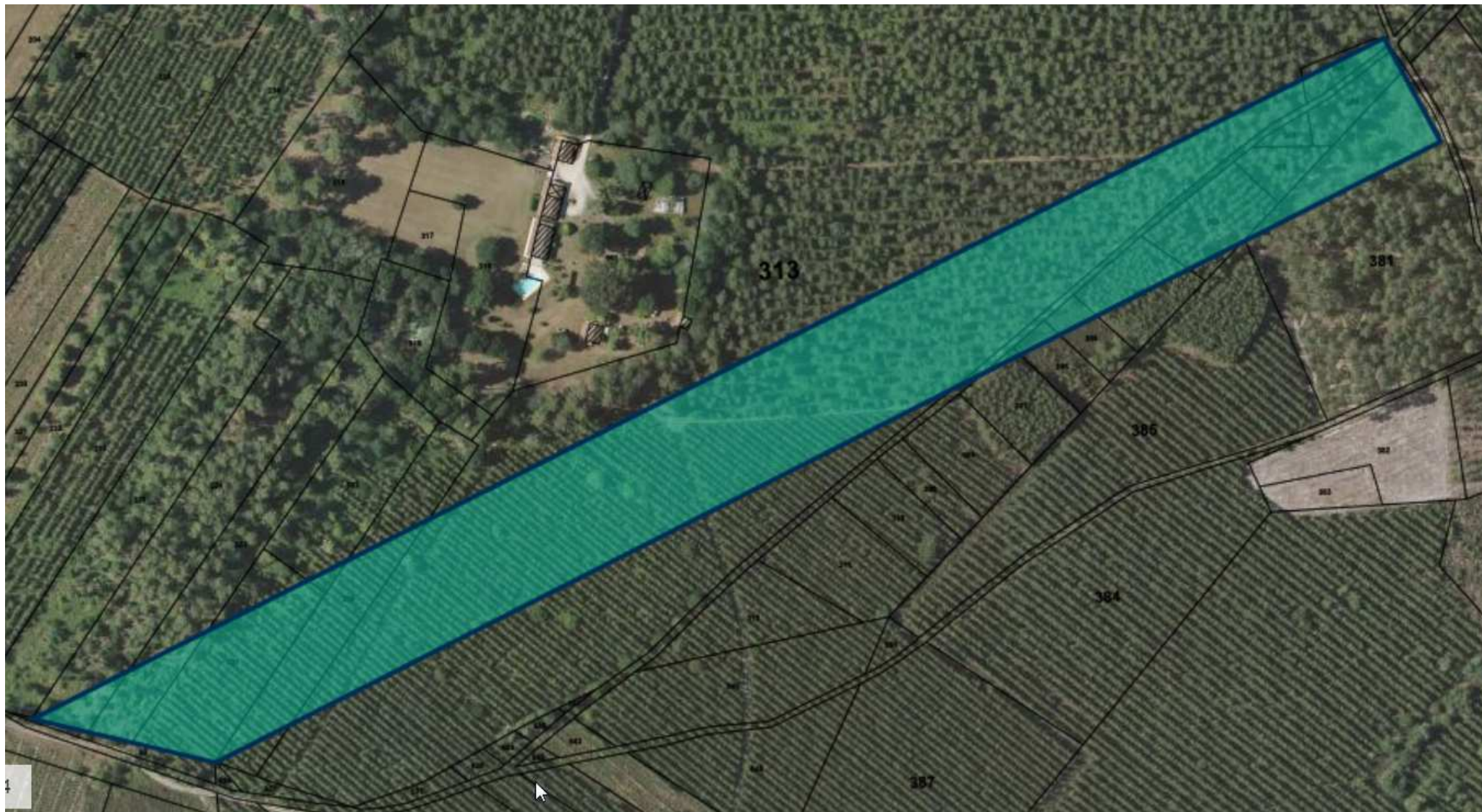
Utilisation :

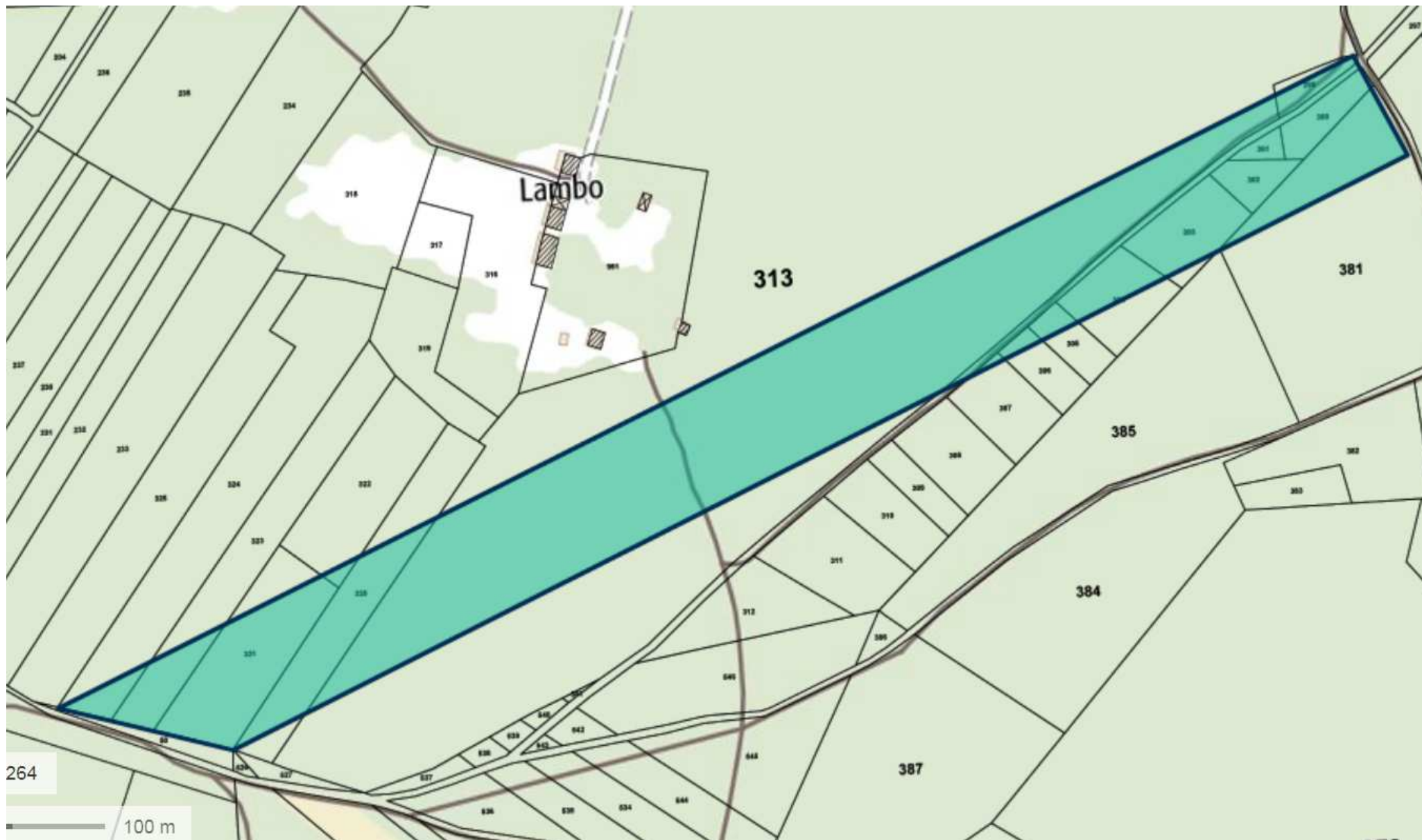
Il s'agit dans un premier temps de profiter librement de cette piste pour le plaisir du pilotage que je pratique ainsi que mon fils, depuis de nombreuses années, avec l'avion que nous possédons en commun.

Des amis, animés par la même passion, pourront avec mon autorisation emprunter en avion ou ulm cette piste.

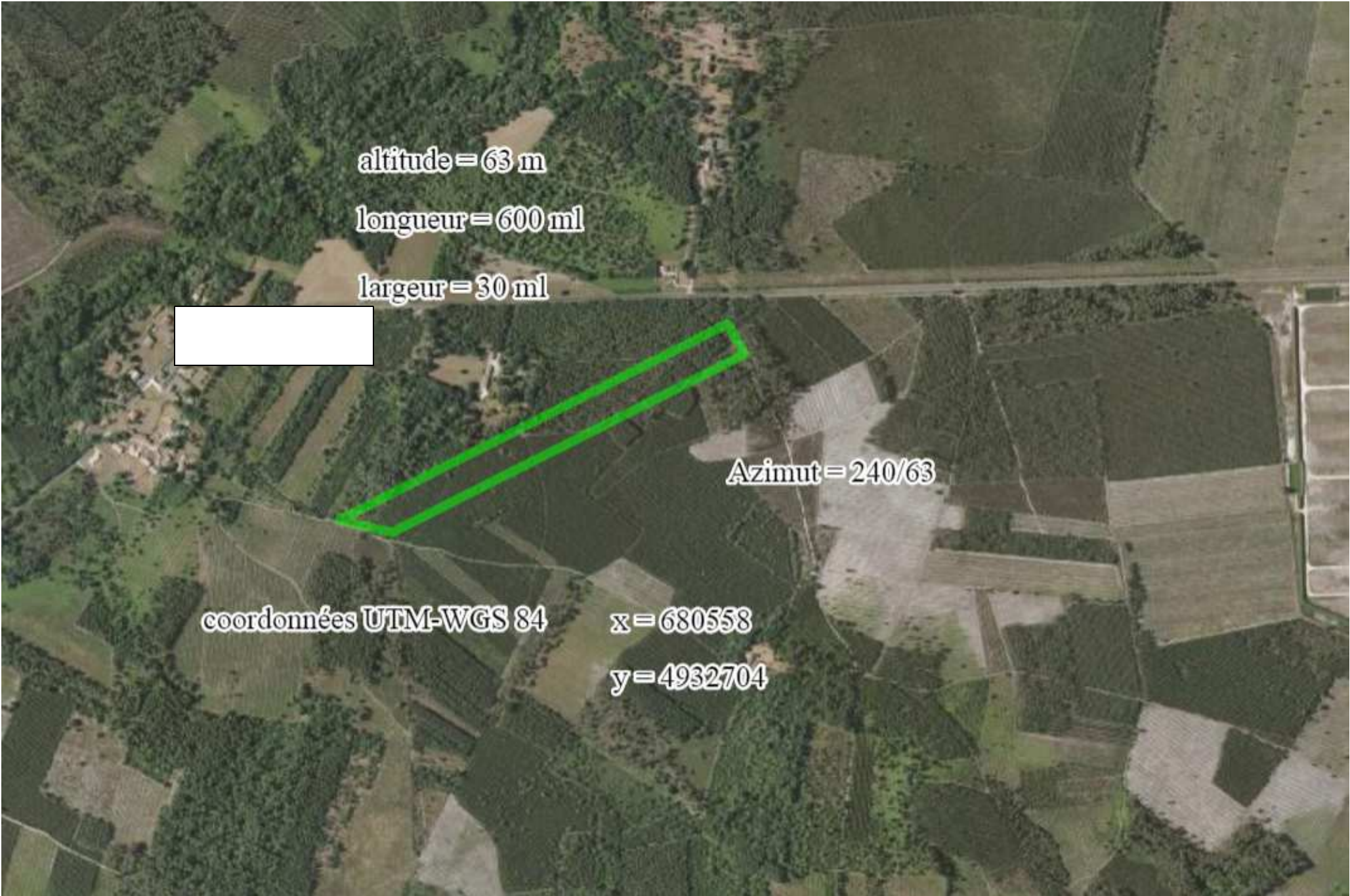


Projet de piste privée Commune Belin Béliet lieu-dit LAMBO









altitude = 63 m

longueur = 600 ml

largeur = 30 ml

Azimut = 240/63

coordonnées UTM-WGS 84

x = 680558

y = 4932704

NATURA 2000 BELIN-BELIET

Emplacement prévu
pour la piste privée

SAINT-MAGNE

Belin-Beliet

